

Les Infos de Base

mercredi 10 août 2005
volume 8, numéro 32
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 32 du 10 août 2005. Les modifications apportées par L.Q. 2005, c. 25, 31 et entrées en vigueur au 10 août 2005 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 août 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 32 du 10 août 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 31 du 6 août 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 août 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 30 du 27 juillet 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 29 du 23 juillet 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, [R.R.Q., c. **A-29.01**, A.M., 014-999 du 15-09-99, (1999) 131 *G.O.* 2, 4509], ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, A.M. 2005-011 du 28-07-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 4423, a. 1.

Règlement sur la division en groupes des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 15.1.], ann. 1.

Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, Décision 8381 du 27-07-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 4432, a. 1.

Règlement des producteurs de bois de la Côte-du-Sud sur le fonds de roulement, [R.R.Q., c. **M-35**, r. 20.6.005.], aa. 3, 4, 6.

Règlement modifiant le Règlement des producteurs de bois de la Côte-du-Sud sur le fonds de roulement, Décision 8379 du 27-07-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 4431, aa. 1-3.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Ordonnance sur la désignation d'acheteurs de produits de l'érable, [R.R.Q., c. M-35, r. 113.2.], abrogé.

Règlement abrogeant l'Ordonnance sur la désignation d'acheteurs de produits de l'érable, Décision 8384 du 01-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4433, a. 1.

Règlement sur le paiement et la perception de contributions des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, [R.R.Q., c. M-35, r. 115.], abrogé.

Règlement abrogeant Règlement sur le paiement et la perception de contributions des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, Décision 8386 du 01-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4434, a. 1.

Ordonnance sur la retenue des contributions dues à l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, [R.R.Q., c. M-35, r. 116.1.], abrogé.

Règlement abrogeant l'Ordonnance sur la retenue des contributions dues à l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, Décision 8385 du 01-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4433, a. 1.

Règlement sur la mise en marché du bois des producteurs de la Côte-du-Sud, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8378 du 27-07-05, (2005) 137 G.O. 2, 4429.], nouveau.

Règlement imposant aux producteurs acéricoles une contribution spéciale pour le support et la gestion des stocks invendus, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.3.], abrogé.

Règlement abrogeant Règlement imposant aux producteurs acéricoles une contribution spéciale pour le support et la gestion des stocks invendus, Décision 8387 du 01-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 4434, a. 1.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.9.01.], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, Décision 8380 du 27-07-05, (2005) 137 G.O. 2, 4431, a. 1.

Règlement sur l'exclusivité de la vente du bois des producteurs de la Côte-du-Sud, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.9.1.], remplacé.

Règlement sur la mise en marché du bois des producteurs de la Côte-du-Sud, Décision 8378 du 27-07-05, (2005) 137 G.O. 2, 4429, a. 14.

Règlement sur la mise en marché des veaux de grain, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 12.1.1.2.], aa. 10, 14.

Règlement modifiant le Règlement sur la mise en marché des veaux de grain, Décision 8373 du 25-07-05, (2005) 137 G.O. 2, 4429, aa. 1,2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.